



Le mardi 27 juin 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 20 juin 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (37) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, Mme Frédérique GERBAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, M. Stéphane ZECCHI, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et
exécutoire le : 29/06/2023

Excusé(s) (6) : Mme Florence PETIPEZ ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, Mme Vanessa JOLY ayant donné procuration à Mme Sonia ROUX, M. Michaël POINTIERE ayant donné procuration à Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Denis MERIGOT, M. Thibault ROY ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

40 : Attribution d'une subvention d'investissement à l'association société de tir de Châteauroux

La Société de Tir de Châteauroux continue de développer progressivement le stand de tir « Raymond Perrochon », situé route de Blois.

Une nouvelle tranche de travaux est prévue par l'association, autour notamment de la sécurité : installation d'une alarme sur l'ensemble du stand, rénovation de l'installation électrique, pose de caissons de protection pour abriter les cibles électroniques et pose d'une clôture sur toute la périphérie du terrain.

Dans le même temps, les projets pour les années futures s'orientent vers la continuité du développement des activités et du nombre de licenciés (qui dépasse les 120 cette année) : achat et pose de cibles électronique au pas de tir de 25 mètres, installation de récupérateurs de plomb aux pas de tir 25 et 50 mètres, construction d'un vestiaire (femmes et hommes), agrandissement de l'aire de stationnement des véhicules, amélioration des cheminements pour personnes à mobilité réduite, installation d'un mât pour drapeaux.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention d'investissement de 50 000 € à la Société de Tir de Châteauroux, afin de réaliser ces projets.

La subvention est imputée au chapitre 204 du budget principal de la Ville de Châteauroux – exercice

2023, article 20422 - subvention d'équipement aux personnes de droit privé – bâtiments et installations.

Suite à une discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité des votes exprimés.

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

Les Secrétaires de séance
Mme Alix FRUCHON M. Stéphane ZECCHI



CONVENTION DE FINANCEMENT

PORTANT SUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Passée en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

Entre les soussignées :

La Ville de Châteauroux représentée par Monsieur Gil Avérous, Maire en exercice, dûment habilité par délibération du 27 juin 2023.

Ci-après désignée la Ville,

Et,

L'association Société de Tir de Châteauroux, dont le siège social est à Châteauroux, 10 rue Fernand Raynaud, représentée par Monsieur Patrick Mouroux, Président en exercice,

Ci-après désignée l'Association,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE :

Afin de mieux définir les rapports entre la Ville de Châteauroux et les associations sportives, des conventions de financement sont effectives pour asseoir leur collaboration sur des bases solides. La subvention est octroyée pour soutenir la politique sportive du club et ses actions auprès du plus large public.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Afin de poursuivre son projet associatif, l'association la Société de Tir de Châteauroux souhaite améliorer les conditions de pratique de ses adhérents en faisant réaliser les travaux suivants pour un total de 98 000 euros :

- Installation d'une alarme sur l'ensemble du stand,
- Rénovation de l'installation électrique,
- Pose de caisson de protection pour abriter les cibles électroniques,
- Pose d'une clôture sur toute la périphérie du terrain
- Achat et pose de cibles électroniques au pas de tir de 25 mètres,
- Installation de récupérateurs de plomb aux pas de tir 25 et 50 mètres,
- Construction d'un vestiaire (femmes et hommes),
- Agrandissement de l'aire de stationnement des véhicules,
- Amélioration des cheminements pour personnes à mobilité réduite,
- Installation d'un mat pour drapeaux.

La présente convention a pour objet d'accorder une subvention d'investissement à l'Association afin de lui permettre de réaliser ce projet.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION ET VERSEMENT

Il est attribué une subvention d'investissement à l'Association d'un montant de 50 000 € (cinquante mille euros).

Cette somme sera mandatée en un deux versements, le premier de 25 000 € sur présentation de devis et le solde sur présentation de facture(s) justificative(s) en rapport avec les devis établis.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

Dans le cadre de la présente convention, l'Association s'engage à utiliser les moyens à sa disposition pour obtenir un impact médiatique à la hauteur des événements organisés. L'Association s'engage notamment à :

- respecter les règlements en vigueur sur le sport, pour toutes les actions et manifestations qu'elle organise ;
- mener des actions sportives pour encourager la pratique chez les jeunes ;
- faire part du soutien de la Ville de Châteauroux sur tous les documents, supports ou outils de communication que l'Association sera amenée à réaliser, publier et utiliser, notamment : plaquette officielle, articles et communiqués, véhicules de l'organisation, annonces speakers, affiches, autocollants... et plus généralement tout support concourant à la promotion de ses activités, sous réserve de ne pas enfreindre les règlements sportifs et publicitaires en vigueur ;
- réserver des espaces sur les manifestations pour les banderoles officielles de la Ville de Châteauroux, nonobstant les contraintes techniques et accords avec les partenaires des épreuves ;
- inclure de façon privilégiée la Ville de Châteauroux dans le protocole des manifestations ;
- mettre en évidence la Ville de Châteauroux lors des différentes présentations à la presse, sur internet notamment.

ARTICLE 4 – REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'engagent à résoudre à l'amiable les litiges qui pourraient naître de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention. A défaut, il est fait attribution de compétence au Tribunal Administratif de Limoges.

Fait en deux exemplaires à Châteauroux, le

Le Président,

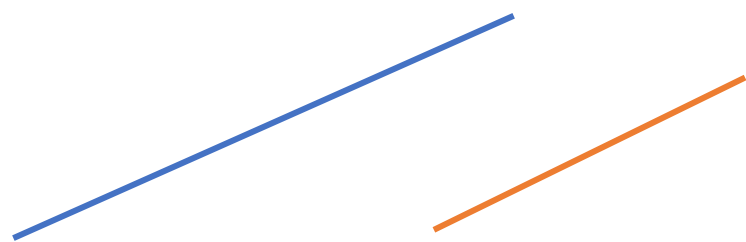
Le Maire,

Patrick Mouroux

Gil Avérous

DOSSIER DEMANDES DE SUBVENTIONS

INVESTISSEMENT 2023



**SOCIETE DE TIR DE
CHATEAUROUX**



Carte d'identité de la société

SIEGE SOCIAL

76, rue Raoul ADAM – 36 000 – CHÂTEAUROUX

Tél port : 07 61 45 47 77

Adresse mail : stchx36@gmail.com

Site internet : www.societe-tir-chateauroux.com

DECLARATION PREFECTURE :

30 juin 1947 n° 898

SIRET :

N° 775 187 941 00031

APE :

N° 9625

AGREMENT JEUNESSE ET SPORT

01 janvier 1950 n° 7104

AFFILIATION FEDERATION FRANCAISE DE TIR :

N° 073 36 251

Le Bureau et le Comité Directeur

PRESIDENT D'HONNEUR : **Michel LANGLOIS**

PRESIDENT : **Patrick MOUROUX**

1^{er} VICE- PRESIDENT : **Jean- Paul BISIAUX**

2^{ème} VICE-PRESIDENT : **Gérard BASTARD**

3^{ème} VICE-PRESIDENT : **Ophélie RAMBERT**

TRESORIER : **François GRABOWSKI**

TRESORIER ADJOINT : **Régis LE GAL**

SECRETAIRE : **Christian DEVAUX**

SECRETAIRE ADJOINT : **Véronique LANYI**

MEMBRES :

Jérôme BABIN DE LIGNAC, Julie BEAUCOURT, Patrice CAMPAN, Kevin DESRIER, Dominique GINGAST, Marcel GODIN, Jean-Paul KIEFFER, Véronique LANYI, François-Xavier LHOPITALIER, François MANCHON, Patrick MARTIN, Ophélie RAMBERT, Frédéric RICHARD, Ludovic RICHARD

Les installations sportives

ADRESSE :

Lieu-dit « les Ratoires » - route de Blois – 36 130 DEOLS

Stand : Raymond PERROCHON



INSTALLATIONS SPORTIVES

AIRE EXTERIEURE DE STATIONNEMENT

SALLE DE RECEPTION

ARMURERIE - ATELIER

PAS DE TIR 10 METRES COUVERT : 15 postes de tir (dont 12 équipés de cibles électroniques)

PAS DE TIR 25 METRES : 15 postes

PAS DE TIR 50 METRES : 9 postes (6 postes « carabine », 3 postes « pistolet libre ») dont 6 postes équipés de cibles électroniques.

PROJET INVESTISSEMENT 2022-2023

- Installation d'une alarme,
- Finition pose clôture privative,
- Réfection et sécurisation de l'installation électrique du stand

Plan de financement prévisionnel d'investissement

Descriptif	Estimatif	Financements	Montants
Installation d'une alarme	9 000.00 €	Subvention Municipale « investissement » Subvention FAPA (fonds d'appui aux Projets Associatifs) Conseil Départemental Participation de l'Association	20 000.00 €
Finition clôture privative (achats de matériaux)	10 000.00 €		3 000.00 €
Réfection de l'installation électrique du stand	7 000.00		3 000.00 €
TOTAL	26 000 .00 €		26 000.00 €



Les membres de la Société de
Tir de Châteauroux

vous remercient

de votre attention.



DOSSIER DEMANDES DE SUBVENTIONS

INVESTISSEMENT 2024

**SOCIETE DE TIR DE
CHATEAUROUX**



Carte d'identité de la société

SIEGE SOCIAL

76, rue Raoul ADAM – 36 000 – CHÂTEAUROUX

Tél port : 07 61 45 47 77

Adresse mail : stchx36@gmail.com

Site internet : www.societe-tir-chateauroux.com

DECLARATION PREFECTURE :

30 juin 1947 n° 898

SIRET :

N° 775 187 941 00031

APE :

N° 9625

AGREMENT JEUNESSE ET SPORT

01 janvier 1950 n° 7104

AFFILIATION FEDERATION FRANCAISE DE TIR :

N° 073 36 251

Le Bureau et le Comité Directeur

PRESIDENT D'HONNEUR : **Michel LANGLOIS**

PRESIDENT : **Patrick MOUROUX**

1^{er} VICE- PRESIDENT : **Jean- Paul BISIAUX**

2^{ème} VICE-PRESIDENT : **Gérard BASTARD**

3^{ème} VICE-PRESIDENT : **Ophélie RAMBERT**

TRESORIER : **François GRABOWSKI**

TRESORIER ADJOINT : **Régis LE GAL**

SECRETAIRE : **Christian DEVAUX**

SECRETAIRE ADJOINT : **Véronique LANYI**

MEMBRES :

Jérôme BABIN DE LIGNAC, Julie BEAUCOURT, Patrice CAMPAN, Kevin DESRIER, Dominique GINGAST, Marcel GODIN, Jean-Paul KIEFFER, Véronique LANYI, François-Xavier LHOPITALIER, François MANCHON, Patrick MARTIN, Ophélie RAMBERT, Frédéric RICHARD, Ludovic RICHARD

Les installations sportives

ADRESSE :

Lieu-dit « les Ratoires » - route de Blois – 36 130 DEOLS

Stand : Raymond PERROCHON



INSTALLATIONS SPORTIVES

AIRE EXTERIEURE DE STATIONNEMENT

SALLE DE RECEPTION

ARMURERIE - ATELIER

PAS DE TIR 10 METRES COUVERT : 15 postes de tir (dont 12 équipés de cibles électroniques)

PAS DE TIR 25 METRES : 15 postes

PAS DE TIR 50 METRES : 9 postes (6 postes « carabine », 3 postes « pistolet libre ») dont 6 postes équipés de cibles électroniques.

PROJET INVESTISSEMENT 2023-2024

- Installation de 5 cibles électronique au pas de tir 25 mètres,
- Achats et pose de caissons de protections pour cibles électroniques 25 et 50 mètres
- Aménagement d'un vestiaire à l'intérieur du stand

Plan de financement prévisionnel d'investissement

Descriptif	Estimatif	Financements	Montants
Achat et installation de 5 cibles électroniques au pas de tir 25 mètres	30 000.00 €	Subvention Municipale « investissement »	30 000.00 €
Achat de 11 caissons de protection pour cibles électroniques 25 et 50 mètres	12 000.00 €	Subvention Conseil Régional	12 000.00 €
Aménagement d'un vestiaire à l'intérieur du stand (achats de matériaux)	2 000.00 €	Subvention ligue régional de tir (caissons de protection)	500.00 €
		Participation Société de tir de Châteauroux	1 500.00 €
TOTAL	44 000 .00 €		44 000.00 €



Les membres de la Société de
Tir de Châteauroux

vous remercient

de votre attention.

